

# GUIDE DE DÉSIGNATION EN TANT QUE RÉSERVE DE BIOSPHERE AU CANADA

AUTEUR : PETER G. KINGSMILL

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION CANADIENNE DES  
RÉSERVES DE LA BIOSPHERE

AVRIL 2018



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Canadian  
Biosphere  
Reserves Association

Association  
canadienne des  
réserves de la  
biosphère



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Commission  
canadienne  
pour l'UNESCO

Canadian  
Commission  
for UNESCO

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	1
GLOSSAIRE	2
DÉFINITION D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE	3
ORIGINE DE CE CONCEPT	4
FINANCEMENT D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE	8
ÊTRE UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE : UNE RELATION BILIATÉRALE	9
PROGRAMME DES RÉSERVES DE BIOSPHERE : DE 1976 À 2025	10
LE CONTEXTE NATIONAL	13
FONDEMENTS OPÉRATIONNELS	15
COMMENT DEVENIR UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE AU CANADA	20
LE VOYAGE NE FAIT QUE COMMENCER	25

# REMERCIEMENTS



L'auteur tient à remercier les personnes suivantes, qui lui offrent une aide inestimable dans la réalisation du présent ouvrage : Maureen G. Reed, PhD, Monica Shore, Xavier Le Guyader, Sharmalene Mendis-Millard et Eleanor Haine Bennett.

L'auteur tient en outre à souligner la sagesse et l'influence de feu Fred Roots, PhD et de George Francis, PhD, ainsi que le travail de Jim Birtch sur un document de Parcs Canada (en 2005 approximativement), dont sont citées certaines phrases dans le présent guide.

L'Association canadienne des réserves de la biosphère remercie la Commission canadienne pour l'UNESCO d'avoir appuyé financièrement la réalisation de la présente publication.

CBRA voudrais également remercier les photographes suivants: Darlene Heckly (Riding Mountain BR), Andrew Hawrysh (Redberry Lake BR), Mount Arrowsmith BR, Lac Saint Pierre BR, Thom Morrissey (Georgian Bay BR), Brian Craig (Long Point BR), Fundy BR, Claire Garand (Mont Saint Hilaire BR), and Clayoquot Sound BR.

Le présent guide a été préparé par Peter G. Kingsmill, ancien président et administrateur fondateur de la réserve de biosphère du lac Redberry (Avril 2018).

# GLOSSAIRE

PROGRAMME	L'orthographe anglaise officielle du "programme" est préférée par l'UNESCO et est utilisée tout au long de ce document.
UNESCO:	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
CCUNESCO:	Commission canadienne pour l'UNESCO
MAB:	Programme sur l'Homme et la biosphère
CMABC:	Comité pour le Programme sur l'Homme et la biosphère canadien
CCIRB:	Comité consultatif international sur les réserves de biosphère
CIC:	Conseil international de coordination (CIC) du Programme sur l'Homme et la biosphère
RMRB:	Réseau mondial des réserves de biosphère
ACRB:	Association canadienne des réserves de la biosphère



# DÉFINITION D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE

Les réserves de biosphère sont des milieux uniques où les gens et les organisations se sont engagés à vivre et à travailler en harmonie avec la nature et les uns avec les autres. Les gens qui vivent dans ces milieux découvrent et incarnent la manière de concilier une utilisation durable et la conservation de la diversité culturelle, des écosystèmes naturels et de la biodiversité, et de favoriser un sain développement économique. Les réserves de biosphère s'engagent à consulter de manière significative les peuples autochtones et ont le mandat de soutenir la recherche, l'apprentissage, la formation et le renforcement des capacités dans leur région respective. Ces buts correspondent aux trois fonctions officielles de l'ensemble des réserves de biosphère de l'UNESCO : la conservation, le développement et le soutien logistique [1]

En date de 2018, le Canada compte 18 réserves de biosphère, dont au moins une se trouve dans chaque province et territoire, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, au Yukon et au Nunavut. Leur population va de 700 habitants (Tsá Tué) à plus de 1,3 million (escarpement du Niagara). Certaines réserves de biosphère du Canada couvrent un tout petit territoire, aussi restreint que les 1100 hectares du Mont-Saint-Hilaire au Québec, tandis que d'autres comme Tsá Tué (T.N.-O.) s'étendent sur 9 331 300 hectares.

Les réserves de biosphère (669 dans 120 pays) sont désignées par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB) s'inscrit dans le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB). Le Canada participe à ce réseau par l'entremise de la Commission canadienne pour l'UNESCO et par le Comité MAB canadien depuis les années 1970.

# ORIGINE DE CE CONCEPT

## UNESCO

---

Établie en 1945, l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) est une agence spécialisée des Nations Unies. La mission de l'UNESCO est de contribuer, sur tous les continents, à l'édification de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue interculturel par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. [2]

## LE PROGRAMME MAB

---

L'UNESCO a inauguré, en 1971, le Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère (MAB) qui vise à établir un fondement scientifique dans le but d'améliorer les relations entre les gens et leur environnement. Ce programme allie l'application pratique des sciences naturelles et sociales, de l'économie et de l'éducation pour améliorer les moyens de subsistance des êtres humains et le partage des avantages, et pour protéger les écosystèmes naturels et gérés, en promouvant les approches novatrices du développement économique qui sont socialement et culturellement adaptées et durables sur le plan écologique. [3]

# LE PROGRAMME SUR LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE

---

Le MAB est dorénavant appliqué dans des sites du Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB), inauguré en 1976. Les réserves de biosphère sont des modèles pour éprouver et appliquer des approches interdisciplinaires afin de comprendre et de gérer les changements dans les systèmes sociaux et écologiques et leurs interactions, y compris la prévention des conflits et la conservation de la biodiversité. Les réserves de biosphère promeuvent des façons scientifiques, traditionnelles et autochtones de comprendre et procurent des occasions d'échange de connaissances entre diverses communautés. Même si la candidature des réserves de biosphère est présentée par des gouvernements nationaux et que les réserves de biosphère restent sous la juridiction souveraine des États où elles se trouvent, leur statut est reconnu au plan international. [4,5]

## CE QU'UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE N'EST PAS:

---

Le terme « réserve » ne signifie pas que la réserve de biosphère est exempte d'activités et d'aménagements humains. En fait, l'activité humaine et la santé des personnes et des communautés font partie intégrante du programme des réserves de biosphère. Il faut savoir que l'étiquette UNESCO n'est pas assortie de nouveaux pouvoirs sur les terres, l'eau et les ressources; par conséquent, les pouvoirs, les droits et les responsabilités préexistants des gouvernements, des entreprises et des propriétaires terriens demeurent intacts.

# LES RÉSERVES DE BIOSPHÈRE SONT COMPOSÉES DE TROIS ZONES DISTINCTES.

Les réserves de biosphère configurent ces zones de diverses façons et, bien entendu, peu d'entre elles ressemblent à ce qui est représenté dans la carte ci-dessus. Cela dit, les principes de délimitation de zones sont une exigence de désignation de réserve de biosphère [6] :

**Zone centrale :** Elle est constituée d'une ou plusieurs aires protégées, telles qu'un parc national ou provincial, un sanctuaire de migration des oiseaux et d'une autre aire protégée. La zone centrale est le point de référence sur l'état naturel de l'écosystème ou des écosystèmes que représente la réserve de biosphère.

**Zone tampon :** Elle entoure ou jouxte les zones centrales de manière à promouvoir l'atteinte de leurs objectifs de conservation. Voici des exemples de zone tampon : une plaine inondable sous réglementation municipale; une zone spéciale de gestion de la forêt; une aire municipale qui contrôle l'aménagement afin de protéger la zone centrale; ou une servitude de conservation sur un terrain privé.

**Zone de transition (ou aire de coopération) :** Cette partie, qui entoure les zones centrales et tampons, est généralement la plus grande de la réserve de biosphère et celle où vivent et travaillent la plupart des résidents en utilisant les ressources naturelles de manière viable sur le plan écologique





# MODE DE GOUVERNANCE D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

Une réserve de biosphère au Canada est gouvernée par un comité local souvent composé de sociétés sans but lucratif. Aucun modèle ne régit la manière dont se constitue un tel comité. Dans certains cas, il s'agit d'un organisme bénévole auquel des parties intéressées peuvent adhérer (moyennant parfois des frais d'adhésion) et dont les membres élisent un conseil d'administration de la façon habituelle.

Dans d'autres cas, la structure de gouvernance est plus complexe : l'organisation comprend un conseil d'administration composé de représentants élus de gouvernements municipaux et autochtones et de représentants d'organismes non gouvernementaux locaux et régionaux. Les organisations de cette nature comptent généralement des administrateurs désignés.

Une telle diversité découle du fait qu'il n'y a pas d'attente de structure de gouvernance descendante d'une réserve de biosphère, aussi la structure peut-elle s'adapter aux besoins de ses communautés. Au Canada, les recommandations sur la collaboration avec les peuples autochtones ont été adoptées [7], ce qui comprend deux mentions liées à la gouvernance :

- Ajouter une représentation autochtone importante dans la gouvernance et la gestion des réserves de biosphère en tant que critère de désignation;
- Reconnaître la responsabilité de consulter les communautés autochtones en leur qualité de titulaires de droits de propriété et d'hôtes des réserves de biosphère; reconnaître que les sites sont situés sur leurs territoires.

Ces recommandations sont prises en compte dans le Plan d'action de Lima (2016-2025) pour le Réseau mondial des réserves de biosphère : « Veiller à ce que les processus de sélection, conception, planification et proposition des réserves de biosphère soient ouverts et participatifs, incluent tous les acteurs concernés, tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales et reposent sur des données scientifiques » (A2.2, p. 37) .[8]



# FINANCEMENT D'UNE RÉSERVE DE BIOSPHERE

L'UNESCO ne finance pas directement les réserves de biosphère. Depuis 2018, les réserves de biosphère au Canada ne reçoivent aucun soutien financier du gouvernement du Canada non plus. La Commission canadienne pour l'UNESCO est responsable de la supervision des programmes de l'UNESCO au Canada, mais elle ne finance pas les réserves de biosphère. De temps à autre et selon les priorités de la CCUNESCO, des fonds peuvent être accordés au Réseau canadien des réserves de biosphère afin de soutenir des initiatives qui cadrent avec les priorités stratégiques de la Commission.

Cela ne signifie pas que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'affectent jamais de fonds aux activités des réserves de biosphère. Toutefois, ce financement est presque entièrement accordé à des projets, ce qui est conditionnel aux grandes priorités gouvernementales et aux attentes d'exécution contractuelle. Afin de financer leurs activités, les réserves de biosphère concluent généralement des partenariats avec des gouvernements municipaux et provinciaux, des ONG, des organismes de bienfaisance et des bailleurs de fonds privés.

# ÊTRE UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE : UNE RELATION BILATÉRALE

La proposition d'une réserve de biosphère, et sa désignation à ce titre, demande beaucoup de travail, à juste titre. Il est, en effet, un véritable honneur pour une communauté d'être reconnue comme un lieu exceptionnel par une organisation très spéciale : l'UNESCO. Le processus de mise en candidature (expliqué ultérieurement dans le présent guide) est un exploit en soi, mais l'état de réserve de biosphère signifie incarner les objectifs de l'UNESCO et les stratégies du Programme sur l'Homme et la biosphère.

Au-delà de l'incarnation des objectifs de l'UNESCO et des objectifs nationaux, il y a l'espoir que toutes les réserves de biosphère participent activement au réseau national et au réseau international. La principale avenue de participation est l'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB). Examinons l'objectif global de l'UNESCO.

*« Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples. »*

Ces attentes sont audacieuses autant pour les petites que pour les grandes localités; cela dit, elles constituent les fondements de ce qui est attendu d'une réserve de biosphère. Pour être une réserve de biosphère, il faut du temps, des efforts et des connaissances du milieu sous le mantra de la collaboration, de la bonne volonté et de l'échange au sein du réseau des réserves de biosphère et avec le reste de l'humanité. L'UNESCO et le MAB ont établi des stratégies permettant de répondre à ces attentes, et, comme pour la société dans son ensemble, les stratégies évoluent au fil du temps. Les praticiens des réserves de biosphère doivent comprendre les stratégies de l'UNESCO et du MAB pour pouvoir répondre aux attentes de l'UNESCO, aussi doivent-ils prendre connaissance de ces stratégies.



# PROGRAMME DES RÉSERVES DE BIOSPHERE: DE 1976 À 2025

## 1971

---

Lancé en 1971, le Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) est un programme scientifique intergouvernemental visant à établir une base scientifique pour améliorer les relations homme-nature au niveau mondial. En 1976, le MAB a établi le Réseau mondial des réserves de biosphère (RMRB).

## 1995

---

En mars 1995, une conférence internationale d'experts a été organisée par l'UNESCO à Séville (Espagne). La Stratégie de Séville [9] a recommandé que des mesures soient prises pour favoriser l'établissement de réserves de biosphère au 21<sup>e</sup> siècle. La rencontre de Séville a aussi permis de mettre la dernière main au cadre statutaire du RMRB. Le cadre prévoit une exigence d'examen périodique des réserves de biosphère tous les dix ans, et la Stratégie de Séville a souligné l'importance de la participation du milieu aux activités de la réserve de biosphère.

Parmi les multiples conférences et plans d'action de 1995 à 2015, le résultat le plus marquant pour les réserves de biosphère a été l'élaboration de la Stratégie du MAB 2015-2025 [10]

## 1995

---

Pour les réserves de biosphère, le nouvel énoncé de mission est vraisemblablement l'un des principaux aboutissements de ce document, qui consiste à :

développer et à renforcer des modèles pour le développement durable dans le cadre du RMRB; partager les expériences et les enseignements tirés en facilitant la diffusion et l'application de ces modèles à l'échelle mondiale; soutenir l'évaluation et la gestion de grande qualité, les stratégies et les politiques de développement durable et de planification, ainsi que des institutions responsables et résilientes; aider les États membres et les parties prenantes à atteindre au plus vite les objectifs de développement durable grâce à l'expérience tirée du RMRB, notamment en étudiant et en mettant à l'essai des politiques, des technologies et des innovations pour une gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles, ainsi que pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

## 2016

---

En 2016, le Plan d'Action de Lima [11], qui s'applique exclusivement aux réserves de biosphère, s'est inspiré de l'énoncé de mission susmentionné et a pavé la voie pour les réserves de biosphère à partir de 2025. Il présente un ensemble incontournable d'actions, d'extrants et de responsabilités pour la prochaine décennie et pour la suite des événements. Les actions énoncées ci-après revêtent une importance particulière.

(A2.2) Veiller à ce que les processus de sélection, conception, planification et nomination des réserves de biosphère soient ouverts et participatifs, incluent tous les acteurs concernés, tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales et reposent sur des données scientifiques.

(A2.3) Veiller à ce que les processus de mise en œuvre, gestion, suivi et de bilan périodique des réserves de biosphère soient ouverts et participatifs et tiennent compte des pratiques, traditions et cultures locales.

Parmi les autres documents d'ordre international marquants, on trouve la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) [12], les Objectifs de développement durable des Nations Unies [13], la Politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones [14] et la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies [15].

Ainsi, à la suite de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, une convention subséquente a permis d'établir les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité [16], soit 20 objectifs définis dans le temps, mesurables et convenus d'un commun accord à Nagoya au Japon (octobre 2010) par les parties à la Convention sur la diversité biologique.



Beaucoup d'ententes, de stratégies et de plans d'ordre national ont été établis afin d'encadrer l'élaboration, les activités et les valeurs des réserves de biosphère du Canada. On trouve notamment les Buts et objectifs canadiens pour la biodiversité d'ici 2020 [17] et la Stratégie fédérale de développement durable 2016-2019 [18] (évoquant l'importante contribution des réserves de biosphère).

En route vers l'objectif 1 du Canada [19] , Conservation 2020. Texte de l'objectif 1. D'ici 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines sont conservées par l'entremise de réseaux d'aires protégées, et d'autres mesures efficaces de conservation dans des superficies clairement définies.

La réconciliation avec les peuples autochtones est un objectif primordial pour toutes les réserves de biosphère, ce qui revêt une signification différente selon le contexte. Voici d'autres documents d'envergure nationale qui présentent des renseignements contextuels et des pistes de solution : Commission de vérité et réconciliation : Appels à l'action [20] et Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination [21] .

L'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB) est un organisme sans but lucratif fondé en 1980 lorsque le comité du programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) canadien de l'UNESCO organisa un groupe de travail pour les réserves de biosphère. En 1996, le groupe de travail forma, avec les représentants des réserves de biosphère, l'Association canadienne des réserves de la biosphère (ACRB) afin d'étendre ses activités et ses programmes de soutien au-delà de ce que la structure du groupe de travail permettait. L'ACRB fut constituée en société en 1997 et obtint le statut d'organisme de bienfaisance en 1998. Chaque réserve de biosphère au Canada nomme une personne qui représente son organisme au sein du conseil d'administration de l'ACRB.





# FONDEMENTS OPÉRATIONNELS

## VIABILITÉ FINANCIÈRE

---

Les réserves de biosphère sont tenues d'établir des rapports financiers annuels qui sont examinés ou audités et approuvés par le conseil d'administration. Il est certain que les réserves de biosphère qui n'ont pas pris de dispositions pour obtenir du soutien financier à long terme, pour établir des budgets et pour gérer des flux de trésorerie connaissent des difficultés. Bref, le réseau ne peut souscrire les dépassements de coûts ni tolérer la faillite d'une réserve de biosphère canadienne. La solvabilité financière est une exigence de la désignation de réserve de biosphère; à ce propos, les praticiens des réserves de biosphère devraient prendre connaissance d'un rapport rédigé pour le compte de l'ACRB sur la demande du statut d'organisme de bienfaisance. [22]

## RAPPORTS D'ÉTAPE ET RAPPORTS ANNUELS

---

Outre la production des documents et des rapports susmentionnés, les réserves de biosphère sont tenues de consigner leurs activités annuelles et l'état d'avancement de ces activités. Cette exigence s'avère importante non seulement pour assurer une saine gouvernance, mais aussi pour satisfaire l'exigence de déclaration des activités et résultats, données que l'ACRB intègre dans son rapport annuel. Mentionnons que de tels rapports font partie intégrante des initiatives nationales et des possibilités de financement. Par ailleurs, les rapports d'étape et annuels seront des éléments essentiels de l'examen périodique.

# LE PROCESSUS D'EXAMEN PÉRIODIQUE

L'examen périodique est le moment de faire un bilan qualitatif qui peut porter sur l'organisation et sur les actions qui ont été mises en œuvre et sur les résultats obtenus. C'est un temps fort pour faire le point sur les acquis et les progrès de la réserve de biosphère, notamment en ce qui a trait à l'évolution des connaissances, à la mise à jour des données et aux compétences acquises dans la gestion des ressources et des écosystèmes.

C'est l'occasion de discuter de la mise à jour du zonage et d'évaluer sa pertinence, de remettre en cause certains des objectifs et des moyens de la politique de gestion, ainsi que d'examiner certaines questions et difficultés de mise en œuvre. C'est le temps d'une discussion pour aussi cerner les lacunes et les faiblesses. Il vise à améliorer la qualité des réserves de biosphère et leur fonctionnement comme sites d'expérimentation et de démonstration des approches du développement durable. Enfin, il s'agit d'un passage obligé dans la vie d'une réserve de biosphère. La description détaillée du processus et des modèles de rapports d'examen périodique se trouvent ici [23] .

**Date**    **Étape**

**Été/Automne 2017**    La réserve de biosphère (RB) complète son auto-évaluation.

**Automne 2017**    Recrutement des examinateurs externes (deux examinateurs par RB) par la CCUNESCO.

**31 janvier, 2018**    Dépôt du rapport d'auto-évaluation. Il est envoyé à la Commission canadienne pour l'UNESCO (CCUNESCO).  
Auto-évaluation transmise aux examinateurs et aux membres du Comité MAB canadien (CC-MAB).

**26 mars – 8 avril, 2018**    La visite du site sera effectuée par les deux examinateurs externes.  
La visite du site vient compléter l'auto-évaluation et apporter des réponses aux examinateurs qui ont des questions à poser en ce qui concerne le rapport qui a été soumis par la RB. La visite leur permettra de valider le contenu du rapport et de rencontrer les acteurs qui participent aux succès de la RB. Les examinateurs effectueront un résumé des forces et des faiblesses de la réserve de biosphère.

**La visite du site sera effectuée pendant 2-3 jours, à l'intérieur de cette fenêtre de temps**

**30 avril, 2018**    Date limite de dépôt du rapport des examinateurs. Il est envoyé à la RB, à la CCU et au CC-MAB. La RB inclura le rapport des examinateurs dans son rapport final.

**21 mai, 2018**    La RB envoie son rapport final d'examen périodique à la CCUNESCO (en y incluant le rapport des examinateurs). Celui-ci sera transmis au CC-MAB par la CCUNESCO.

**29 juin, 2018**    Le CC-MAB délibérera et soumettra ses recommandations à la CCUNESCO.

**15 août, 2018**    Envoi des recommandations du CC-MAB au Comité exécutif (par la CCUNESCO – une note de service sera soumise au Comité exécutif pour approbation).

**Septembre 2018 (à déterminer)**    Réunion du Comité exécutif. Délibération du Comité exécutif.

**30 septembre 2018**    Rapport final d'examen périodique envoyé au Secrétariat du MAB à Paris.

# LA MARCHÉ À SUIVRE POUR LES RÉSERVES DE BIOSPHERE EST LA SUIVANTE:



1

La personne-ressource pour l'examen périodique est l'agent de programme de la CCUNESCO.

2

Environ un an avant la tenue de l'examen, l'agent de programme informe les responsables de la réserve de biosphère du calendrier et détermine qui sera l'interlocuteur unique de la réserve de biosphère.

3

Il incombe aux réserves de biosphère de remplir un formulaire d'autoévaluation en suivant le modèle MAB [24] avant la tenue de l'examen périodique.

4

La CCUNESCO choisira deux personnes qui réaliseront l'examen périodique. Dès qu'ils recevront le document d'autoévaluation, les examinateurs en prendront connaissance et organiseront une visite des lieux. Après cette visite, les examinateurs rédigeront l'examen.

5

La réserve de biosphère dispose de 30 jours pour répondre au contenu de l'examen. Le comité MAB canadien passe en revue tous les renseignements fournis et formule une recommandation à l'intention du comité exécutif de la CCUNESCO, qui formule une recommandation à l'intention du Comité consultatif international sur les réserves de biosphère (CCIRB). La décision définitive incombe au Conseil international de coordination du Programme sur l'Homme et la biosphère (CIC-MAB). D'autres recommandations peuvent être formulées, y compris des recommandations visant à exiger la conformité de la réserve de biosphère dans un délai prescrit (par exemple, deux ans).

6

Si la réserve de biosphère ne se plie pas à cette exigence, elle sera jugée non fonctionnelle et la Commission canadienne mettra en œuvre la stratégie de sortie.

# RAISONS ET PROCESSUS DE RETRAIT DE LA DÉSIGNATION DE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE

Après une consultation approfondie et documentée de la communauté et des parties intéressées, si une réserve de biosphère du Canada souhaite se retirer du réseau, elle peut en faire la demande par lettre à la CCUNESCO.

Comme l'indique le point 6 susmentionné, si une réserve de biosphère ne respecte pas les exigences ni les délais qu'impose le CIC-MAB, la stratégie de sortie sera mise en œuvre par l'entremise de la CCUNESCO. Le CIC-MAB élabore actuellement la stratégie de sortie, mais les pages 15 à 20 du rapport de la vingt-neuvième session du CIC-MAB en juin 2017 présentent des renseignements à jour dont vous pouvez prendre connaissance [ici](#)[25]



# COMMENT DEVENIR UNE RÉSERVE DE BIOSPHÈRE AU CANADA

Établir une réserve de biosphère peut être fastidieux. L'expérience indique que, en moyenne, huit ans sont nécessaires avant qu'une région n'obtienne la désignation de réserve de biosphère. Le processus exige une rigoureuse collecte de données et une vaste consultation de la population. Cela dit, si le modèle de réserve de biosphère cadre avec votre vision de l'avenir pour votre communauté, vous pouvez contribuer à mener vos concitoyens sur la voie d'un avenir durable en harmonie avec le milieu naturel.

## 1

Veillez téléverser le formulaire de proposition de réserve de biosphère de l'UNESCO et lire les questions de la partie I. [26]

## 2

Créez une équipe composée de personnes s'engageant à recueillir les données et à répondre aux questions suivantes.

- Votre région possède-t-elle les caractéristiques biophysiques présentant une importance mondiale?
- Quelles sont les aires protégées qui pourraient servir de zones centrales et tampons dans la réserve de biosphère?
- Quels aspects culturels sont présents? Vous devez vous inspirer du Cadre statutaire des réserves de biosphère de 1996 [27] et du Plan d'action de Lima 2016-2025[28] . Vous devez montrer de quelle manière vous comptez atteindre les buts du programme international.
- Quels sont les principaux éléments de l'économie régionale et quel est le potentiel de développement durable?
- Quels organismes ou réseaux pourraient contribuer aux activités de la réserve de biosphère?

## 3

Veillez faire savoir à l'agent de programme des sciences naturelles de la CCUNESCO que vous préparez une proposition visant la désignation en tant réserve de biosphère.

4

Obtenez des appuis pour votre proposition. Les principales parties intéressées dans votre région, y compris le grand public, doivent être en accord avec l'idée d'une réserve de biosphère avant que vous ne présentiez une proposition à cet effet à l'UNESCO..

5

Obtenez la coopération et l'aval des gestionnaires des zones centrales et tampons.

6

Expliquez aux titulaires de droits de propriété le concept et obtenez leur appui. Cela comprend les chefs et les conseils autochtones ainsi que les municipalités et les organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux. Veuillez noter que votre proposition doit avoir reçu l'appui des Nations autochtones dont les territoires traditionnels se trouvent dans la réserve de biosphère proposée, et des lettres d'appui doivent faire partie intégrante de votre proposition. Les recommandations à cet égard ont été établies par le groupe de travail EuroMAB 2013 et sont jugées fondamentales au Canada; [29]

7

Communiquez avec les organisations non gouvernementales, les entreprises du milieu, les groupes communautaires, les organisations d'agriculture et de pêche et les établissements d'enseignement.

8

Publiez des articles dans les journaux régionaux, organisez des visites libres et des assemblées générales, participez aux réunions des conseils municipaux afin d'engager le dialogue avec la population.

9

Invitez des représentants d'organisations régionales et des membres du public à adhérer à votre comité de coordination.

Une fois que les titulaires de droits de propriété ont approuvé la demande de désignation en tant que réserve de biosphère, vous devriez officialiser leur coopération en établissant un comité de coordination. Ce groupe étant généralement responsable de la coordination de la réserve de biosphère une fois qu'elle aura été désignée, il est important de créer une organisation forte d'entrée de jeu. Il faudra à cet effet envisager la meilleure façon d'intégrer les peuples autochtones dans la structure de gouvernance. Cela devrait être déterminé de manière collaborative : la représentation peut ne pas être nécessaire, mais le modèle établi et démontré devrait favoriser une participation véritable des peuples autochtones.

# CHOISIR UN MODÈLE DE GOUVERNANCE

---

Les réserves de biosphère doivent se doter d'une structure organisationnelle en accord avec le cadre réglementaire qu'a établi le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial ou territorial. Une société sans but lucratif est habituellement créée. Un tel organisme peut élaborer, adopter et exécuter ses propres constitution et règlements administratifs tant et aussi longtemps qu'il respecte les règlements gouvernementaux.

- Certaines réserves de biosphères peuvent décider de se doter d'un conseil de représentants des municipalités, des titulaires de droits de propriété et des groupes d'intérêts.
- D'autres peuvent fonctionner comme des organismes de bienfaisance (par exemple, Clayoquot Biosphere Trust [fonds de dotation]).
- D'autres peuvent fonctionner comme des entreprises sociales (par exemple, Manicouagan-Uapishka).
- D'autres peuvent adopter un modèle de gouvernance fondé sur des affiliations avec des universités (par exemple, Mount Arrowsmith, Mont-Saint-Hilaire).
- D'autres encore peuvent adopter un modèle de gouvernance entièrement autochtone (par exemple, Tsá-Tué).

# DÉFINIR LES FRONTIÈRES ET LES ZONES

---

Il est important de connaître l'étendue géographique de la région proposée en tant que réserve de biosphère afin d'en déterminer les caractéristiques naturelles et culturelles. L'étendue de la région dépendra des groupes, des organisations, des propriétaires fonciers et des zones protégées qui sont concernés. La définition des frontières et des zones peut prendre du temps et nécessiter une vaste collecte de données ainsi qu'une importante consultation de la population. La définition des frontières devrait se faire en collaboration avec les peuples autochtones de la région.



## DÉFINIR LES OBJECTIFS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE

Dans le cadre des consultations avec les parties intéressées et le grand public, vous devez aborder les objectifs de la réserve de biosphère proposée. Cela vous aidera à déterminer vos priorités dans les zones de conservation, de développement durable et de renforcement des capacités. Le comité MAB canadien, qui examinera votre proposition et qui la transmettra à la CCUNESCO et à l'UNESCO si elle est approuvée, exige la définition de ces objectifs. Souvenez-vous que vos objectifs doivent tenir compte du cadre statutaire et du plan d'action de Lima (voir le point 2.c susmentionné).

## LANCER LES PROJETS DE LA RÉSERVE DE BIOSPHERE PROPOSÉE

La région proposée doit déjà remplir certaines des fonctions propres à une réserve de biosphère avant que le comité MAB canadien ne recommande favorablement cette proposition à la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cela est démontré par la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets de réserve de biosphère, par l'autosuffisance financière et par un engagement véritable auprès des peuples autochtones. Vous devez également faire la démonstration de la volonté de votre région à participer activement aux réseaux et aux initiatives tant à l'échelle nationale qu'internationale, tels que l'ACRB et EuroMAB.

## PROPOSER VOTRE RÉGION

Vous aurez à ce stade-ci téléversé et imprimé le formulaire de proposition [30] de la réserve de biosphère à partir du site Web de l'UNESCO. Vous pourriez prendre au moins un an pour parachever le processus de proposition. Durant ce temps, vous devriez continuer à mobiliser le soutien public pour la réserve de biosphère.

Une fois que l'ébauche de la proposition sera prête, vous devriez la transmettre à l'agent de programme de la CCUNESCO aux fins de commentaires. La CCUNESCO demandera au comité MAB canadien d'en prendre connaissance et de formuler des conseils en la matière. Vous devriez intégrer les suggestions et les révisions que vous recevrez et envoyer le formulaire de proposition dûment rempli à la CCUNESCO aux fins d'examen final, accompagné de lettres d'appui des principaux intervenants, titulaires de droits de propriété et signataires.

L'UNESCO prend des décisions de désignation une fois par année, généralement à la fin octobre, et la date limite de réception des propositions des pays membres au secrétariat du MAB à Paris est le 30 septembre de chaque année. Cela signifie que la CCUNESCO doit recevoir votre formulaire de proposition dûment rempli en avril ou en mai, qui sera examiné par le comité MAB canadien. Si la proposition est approuvée, une recommandation sera formulée à la mi-août à l'intention du comité exécutif, qui aura jusqu'à la mi-septembre pour l'approuver, le cas échéant, puis la proposition sera transmise au secrétariat du MAB à Paris au plus tard le 30 septembre. Enfin, la proposition sera envoyée au Comité consultatif international sur les réserves de biosphère où elle sera examinée en janvier avant d'être présentée au CIC.

## ATTENDRE LES RÉSULTATS DE L'EXAMEN DE L'UNESCO

L'examen par l'UNESCO de votre proposition engage le personnel technique du secrétariat du MAB et des membres du Comité international consultatif sur les réserves de biosphère. Soyez patient, car cela peut prendre de six à neuf mois selon la date de la réunion du CIC.

- Si le Bureau du MAB approuve votre proposition, l'UNESCO vous enverra votre charte de réserve de biosphère par l'entremise de la CCUNESCO.
- Lorsque votre proposition est approuvée, déterminez une date et un lieu où tenir une cérémonie publique de présentation officielle de votre charte de réserve de biosphère.



# LE VOYAGE NE FAIT QUE COMMENCER

Le présent guide est volontairement structuré pour mettre en relief le processus de désignation en tant que réserve de biosphère, et cette dernière partie porte sur la manière de devenir une réserve de biosphère. Après avoir obtenu l'approbation de votre proposition et la désignation en tant que réserve de biosphère, vous devez consulter le début du guide et approfondir votre compréhension des attentes de l'UNESCO, de la CCUNESCO (et des autres réserves de biosphère de l'ACRB). Accordez une attention particulière à l'examen périodique qui, bien qu'il ait lieu seulement tous les dix ans, arrivera plus vite que vous pensez. Commencez à planifier votre premier examen périodique dès maintenant afin qu'il soit aussi fascinant et instructif qu'il doit l'être plutôt qu'il s'apparente à un exercice que vous redoutez.

Votre modèle de gouvernance et votre mode d'établissement de rapport doivent être au point si vous voulez éviter les malentendus et les mauvaises surprises. Vous aurez déjà franchi plusieurs étapes dans ce sens durant la préparation de votre proposition mais, au cours des années à venir, vous devrez actualiser vos pratiques, vos groupes de travail et vos bénévoles afin d'atteindre vos buts, d'accomplir votre mission et d'incarner votre vision. Ce cheminement est valorisant et vous collaborerez avec des collègues solidaires, aguerris et compétents qui comprennent vos succès et vos échecs. Ils ont à cœur votre réussite autant que vous et ils sont toujours disposés à vous aider et à vous faire profiter de leur sagesse. Consolidez votre communauté en même temps de vous renforcer votre réseau au Canada et ailleurs dans le monde.



United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture



Canadian  
Biosphere  
Reserves Association

Association  
canadienne des  
réserves de la  
biosphère



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization



Commission  
canadienne  
pour l'UNESCO

Canadian  
Commission  
for UNESCO

[WWW.BIOSPHERECANADA.CA](http://WWW.BIOSPHERECANADA.CA)